

ce volet religieux, que nous essayons de réserver à la sphère privée, revient d'une autre manière dans l'enseignement, pose de toute évidence la question de l'encadrement. Cela ne peut que nous interpeller, mais je n'ai aucun doute quant à la créativité que l'on peut avoir dans le nord du pays. J'espère qu'on y reviendra dans quelque temps.

**Mme la présidente.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

*L'heure des questions et interpellations est suspendue à 14 h 30 et est reprise à 14 h 45.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

### 7.13 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Appel d'offres visant à la création de 6 nouveaux DASPA»

**Mme Olga Zrihen (PS).** – Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé le 4 mai dernier un appel à candidatures pour la création de six nouveaux dispositifs d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants (DASPA), quatre en Wallonie et deux à Bruxelles, et de 197 périodes supplémentaires. L'initiative fait suite aux demandes des centres d'accueil et des établissements scolaires. La scolarisation des élèves primo-arrivants peut poser problème lorsqu'aucun DASPA n'est organisé à proximité.

Au total, la Fédération Wallonie-Bruxelles comptera 86 DASPA. Ce nombre devrait permettre de scolariser l'ensemble des enfants primo-arrivants. Quand ces nouveaux DASPA seront-ils créés? Comment s'est jusqu'à présent déroulé la scolarisation des jeunes des centres d'accueil de La Jastrée, d'Oignies, de Beho et d'Hennuyères qui ne disposent pas d'un DASPA à proximité? Comment les examens du mois de juin seront-ils organisés pour ces jeunes?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – La circulaire 5706 du 9 mai 2016 relative au quatrième appel à candidatures pour l'ouverture de nouveaux DASPA indique que ceux-ci entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2016. Conformément à l'article 5 du décret de 2012, le DASPA est maintenu pour l'année scolaire 2016-2017 si le dispositif scolarise huit élèves primo-arrivants au 1<sup>er</sup> octobre. Les centres concernés par l'appel à candidatures sont ceux de La Jastrée à Barvaux, de Chantecler à Oignies-en-Thiérache, de Beho à Gouvy et de la Baraque de Fraiture à Vielsalm. Les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) sont arrivés dans les centres d'accueil au milieu du mois d'avril, ce qui explique que l'appel à candidatures ait été lancé le 9 mai.

L'administration ne dispose pas d'autres informations que celles du comptage du 15 janvier.

Les listes d'élèves inscrits en DASPA doivent être rentrées à l'administration pour le 15 mai pour le calcul de l'encadrement spécifique. En pratique, les établissements peuvent inscrire des primo-arrivants sans nécessairement avoir un DASPA. Les établissements n'organisant pas de DASPA peuvent établir un partenariat avec un établissement qui en organise un. Les services de l'administration sont en contact avec le personnel encadrant des centres d'accueil qui cherchent des solutions pour que les jeunes soient scolarisés le plus vite possible et pour leur éviter des trajets interminables en transports en commun.

Comme nous l'avons souligné lors de la réunion de commission du 2 février, nous nous tenons régulièrement informés sur l'ouverture de nouveaux centres et sur le nombre d'enfants présents dans ces centres. Chaque école adapte les examens aux situations individuelles des élèves. Je rappelle qu'un des objectifs du DASPA est l'intégration de l'enfant primo-arrivant dans sa classe de niveau et non la réussite en tant que telle. Certaines écoles intègrent rapidement ces enfants de manière partielle et conçoivent un programme d'apprentissage personnalisé afin de valoriser leurs compétences en mathématiques, en langues, etc. Ces actions montrent la volonté des acteurs d'assurer un accueil et une insertion optimaux des élèves primo-arrivants.

**Mme Olga Zrihen (PS).** – Je suis sensible à l'intérêt que vous portez à l'intégration des nouveaux arrivants et des primo-arrivants. J'aimerais insister sur la nécessité d'adapter, pour chaque élève, le niveau d'intégration dans la classe. Les délais d'arrivée engendreront des difficultés.

Que deviennent les DASPA pendant les congés scolaires? Sont-ils maintenus, comme des cours de rattrapage qui permettraient peut-être à des enfants de vivre une meilleure rentrée scolaire? Cette question n'est pas évidente, mais elle devrait être examinée lors de l'évaluation.

### 7.14 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Suivi du concours annuel Fevia Wallonie»

**Mme Olga Zrihen (PS).** – Le 27 avril dernier s'est déroulée la remise des prix du concours annuel Fevia Wallonie. Il s'agit d'un concours à destination des élèves de l'ensemble des établissements secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif est d'inviter les élèves à imaginer et créer un produit alimentaire innovant. L'épreuve est très complète puisque le jury prend en compte la valeur nutritionnelle du produit et veillera à ce que ce dernier respecte les réglementations actuelles en termes d'emballage et de conditionnement. Le projet doit également être muni d'un plan marketing qui accompagnerait la commercialisation du produit.